

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Salon de Provence

Correspondant : M. le Maire, Direction de la Commande Publique - Mme Jourdan CS 80367, 13663 Salon de provence cedex, tél. : 04 90 44 89 35, télécopieur : 04 90 44 89 72, courriel : service.marches@salon-de-provence.org, adresse internet : <http://www.salondeprovence.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://achatpublic.com>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : TRAVAUX DE CREATION, REAMENAGEMENT ET REHABILITATION D'ESPACES VERTS SUR LA COMMUNE DE SALON DE PROVENCE

Type de marché de travaux : exécution

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 45112700

Lieu d'exécution et de livraison : Ensemble du territoire de la Commune de Salon de Provence, 13300 Salon de provence

Code NUTS : FRL04

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre porte sur les travaux de création, réaménagement et réhabilitation d'espaces verts de la Commune de Salon de Provence.

Pour le présent accord-cadre, le titulaire est amené à effectuer les travaux suivants (liste non exhaustive) :

- Fourniture et mise en place de signalisation,
- Démolitions, abattages, débroussaillages,
- Terrassements, mise en forme paysagères,
- Fourniture et pose de bordures et mise en oeuvre de revêtement,
- Travaux liés aux réseaux d'arrosage et de raccordement,
- Travaux de maçonnerie,
- Fourniture et pose de mobiliers et clôtures, grilles et portails,
- Travaux de plantation et de semis
- Remplacer rapidement des végétaux en cas de mortalité liée aux conditions climatiques ou de dégradations
- Veiller au maintien optimal de la quantité d'eau

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations, il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Accord cadre mono attributaire à bons de commande avec un minimum (50 000 euro(s) HT) et un maximum (500 000 euro(s) HT) par an et un opérateur économique.

L'accord cadre est conclu à compter du 1er janvier 2022 (ou de sa notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est reconductible par période d'un an, trois fois.

Les seuils sont identiques pour chaque période de reconduction.

• Descriptions concernant les achats complémentaires : Au sens du droit communautaire, les options suivantes sont prévues :

Des avenants, des marchés complémentaires et similaires pourront être conclus.

• Nombre de reconductions éventuelles : 3

Prestations divisées en lots : non

Cautionnement et garanties exigés : Aucune clause de garantie financière prévue . Garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire couvrant 100 % du montant de l'avance.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Caractéristique des prix : prix unitaires fermes la première année, ensuite révisables annuellement

Modalités de règlement des comptes : Le délai global de paiement est de 30 jours.

Règlement des comptes selon les modalités du CCAG - Travaux

Mode de financement : Le marché sera payé sur le Budget principal de la Commune.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières

Consultation comportant des conditions d'exécution à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable conformément au CCTP.

Le présent accord-cadre prévoit une démarche d'insertion, constituant une condition d'exécution en application de l'article L2112-2 du Code de la Commande publique, détaillée dans le CCAP, et représentant 150 heures annuelles.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

• Critères de sélection des candidatures : Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Autres renseignements demandés :

• Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique

- Lettre de candidature et désignation du mandataire pas ses cotraitants (DC1 ou forme libre)

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1 ou forme libre)

• Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2, tableau, ou forme libre)

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (DC2, tableau, ou forme libre)

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) (DC2, tableau, ou forme libre)

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat (DC2, tableau, ou forme libre)

- Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats : Qualipaysage P110, E131 et A500

La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant la compétence de l'entreprise à réaliser les prestations pour lesquelles elle se porte candidat; Il est tenu à la disposition des entreprises candidates qui le demandent, le référentiel décrivant les critères d'obtention de ces certificats (Annuaire qualipaysage, Titre de qualification des entreprises du paysage)

Commentaire sur les justifications : Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pour les entreprises et sociétés nouvellement créées, les candidats pourront fournir, comme « preuve par équivalence », tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (humains, techniques, financiers) pour assurer les prestations. Le pouvoir adjudicateur appréciera le caractère suffisant ou non des documents présentés.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (50 %)
- Valeur technique (50 %)
- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 04 novembre 2021 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 21140000

Renseignements complémentaires : Modalités de remise des offres : Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_STGecVpqja&v=1&selected=0

Les conditions de présentation des plis électroniques sont précisées au règlement de consultation.

Les candidats sont autorisés à déposer une copie de sauvegarde dans les conditions posées au règlement de consultation.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois" pour le dossier de candidature, dans les conditions posées au règlement de consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 septembre 2021

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_STGecVpqja&v=1&selected=0

Informations complémentaires :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Dossier de consultation gratuit, téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_STGecVpqja&v=1&selected=0

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Marseille, 22, rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 06, tél. : 04 91 13 48 13, télécopieur : 04 91 81 13 87

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en matière de Marchés Publics, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20, tél. : 04 91 15 63 74, télécopieur : 04 91 15 61 90

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE, 22, rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 06, tél. : 04 91 13 48 13, télécopieur : 04 91 81 13 87